
Renvoi au comité de salut public d'une lettre du Havre-Marat qui donne connaissance d'un attaque de pêcheurs par une escadre anglaise, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public d'une lettre du Havre-Marat qui donne connaissance d'un attaque de pêcheurs par une escadre anglaise, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 612;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36797_t2_0612_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

peut produire. Au milieu de la fête, les spectateurs ont été témoins de l'union d'un prêtre qui avoit renoncé au métier d'imposeur pour associer son sort à celui d'une compagne vertueuse, qui bravant les préjugés, comme lui, a voulu le rendre, à la société, en l'unissant à la sienne.

Quand, rapprochant leurs mains j'ai pris le ciel à témoin de cette union vertueuse, qui se formoit, sous ses auspices. Quand au nom du peuple je leur ai donné le baiser fraternel (dont pas un seul méchant n'a osé calomnier l'intention), un mouvement simultané d'enthousiasme et d'ivresse a fait retentir, toutes les voûtes du temple. Le fanatisme et les préjugés ont fui épouvantés, le champ de bataille a (sic) resté à la Raison victorieuse.

Partout on entendoit, ces refrains énergiques qui expriment, si purement la joie du peuple et le sentiment de sa liberté.

Partout, dans les maisons aux croisées, et dans les rues se sont répétés les cris de Vive la Convention nationale, Vive la Montagne.

Que les bons patriotes soutiennent les élans de cette énergie dont j'ai été aujourd'hui le témoin et la commune d'Alençon est totalement conquise à la Liberté.

Au sortir de cette fête populaire, nous avons été installer toutes les autorités constituées. La cérémonie s'est faite avec cette pompe et cette dignité qui environnent tous les actes du peuple. S. et F.»

GARNIER (de Saintes).

57

Une lettre du Havre-Marat, en date du 2 pluviôse, annonce qu'une escadre anglaise, composée d'un vaisseau de ligne, de six frégates et d'un lougre, s'est approchée de nos côtes, et a tiré à boulets rouges sur un bateau de pêcheurs, monté de quatre hommes seulement, elle s'en est emparée sans peine; mais ayant aperçu nos canoniers qui se dispoient au combat, les Anglais ont fui comme des lâches, et ont abandonné le bateau (1). (*Applaudi.*)

Renvoyé au comité de salut public (2).

58

[*Le cⁿ Lapierre jeune, étapier et préposé aux convois militaires à Carentan; 5 pluv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

La Convention nationale l'a décrété et tous les vrais républicains l'ont juré de détruire tout ce qui a rapport au despotisme et à la tyrannie.

Je vous représente qu'il existe encore dans le service le plus important des lois du ci-devant raccourci, des tarifs de 1727 et 1737, qui

(1) *Audit. nat.*, n° 489. Texte très proche dans *C. Eg.*, n° 525; *J. Fr.*, n° 488; *Rép.*, n° 36; *M.U.*, XXXVI, 89; *J. Sablier*, n° 1097; *J. Lois*, n° 484; *Batave*, p. 1384. Mention dans *J. Perlet*, p. 441; *Mess. soir*, n° 525; *Ann. patr.*, p. 1743.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 292, pl. 935, p. 27. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098.

doivent encore exister par un arrêté du Conseil exécutif rendu le 19 décembre 92. Je vous présente que ces lois et tarifs ont été faits tous en faveur des officiers et à la défaveur du pauvre volontaire. La Convention nationale est trop juste pour obliger nos braves défenseurs de la liberté à obéir à de pareilles atrocités qui n'ont été inventées que pour tenir les troupes éternellement dans les fers.

Ceux qui ont conservé ces lois autant despotes qu'arbitraires avaient espérances que le tyran échapperait à la juste vengeance nationale. Puisqu'il est vrai que la plus grande partie de ceux qui ont signé l'arrêté du Conseil exécutif du 19 sept. 1792 sont émigrés et les autres guillotins. Ces tarifs ordonnent que les étapiers fourniront à leur choix la viande aux volontaires. Ces lois sont toutes faites en faveur d'un tas d'égoïstes, d'un tas d'agioteurs qui s'enrichissent aux dépens de l'humanité en faisant manger à nos braves défenseurs de la patrie des denrées (sic) quelque fois hors d'état d'entrer dans le corps humain.

Je vous représente qu'une très grande partie des chefs tels que quartiers-maîtres, adjudants majors et quelques Etats-majors conjointement avec les étapiers qui réunis tous ensemble ne sont rien moins qu'un tas de coquins et c'est un étapier lui-même qui vous fait cet aveu. Je vous représente que ces chefs ne veuille (sic) point recevoir aucune étape sans qu'on leur remette une somme quelconque et par ce moyen que l'étape soit bonne ou mauvaise, ils la reçoivent, mais s'ils étaient obligés d'en manger eux-mêmes, ils y regarderaient à deux fois mais ils peuvent aisément se passer d'en manger; entendu qu'ils ont tous des quantités de rations suivant leurs grades, les uns ont 24 rations moitié en vivres et moitié en fourrage, les autres 20, d'autres 16, d'autres 10, etc. Ils se font rembourser toutes ces rations par l'étapier et vont vivre à l'auberge et se soucient fort peu si les volontaires ont tout ce qui leur est dû. De pareilles propositions m'ont été faites mais je les ai rejetées avec indignation et c'est ce qui m'a causé bien des difficultés avec les chefs et non avec les volontaires. Si ces lois avaient été au désavantage des chefs, il y aurait longtemps qu'elles seraient changées; je vous représente que presque tous les bataillons se font donner l'étape comme s'ils étaient au complet tandis que j'ai pleine connaissance qu'il y en a qui ne sont guère que la moitié et au 3/4 (sic) et les chefs se font rembourser par l'étapier les rations qu'ils ne prennent pas; témoin d'un de ces faits j'ai apporté des billets d'étapes où il y a jusqu'à 104 volontaires sur un seul billet, 26 sur l'autre d'un même bataillon et quantité d'autres, Je vous représente que des chefs de légion, des commandants de bataillon, des adjudants généraux reçoivent l'étape et les rations attribuées à leurs grades et j'en ai vu qui n'avait à conduire et à commander que 25 ou 30 volontaires et revenaient sans rien conduire toucher encore une fois leurs étapes. Ces citoyens là coûtaient plus à la République à eux seuls que tous les volontaires qu'ils conduisaient. Je vous représente un nommé Garin, adjudant général qui a quitté l'armée du Nord pour se rendre en celle des Côtes de Cherbourg. Ce citoyen auquel il n'est point d'étapes se la s'est faite donner (sic) tout le long de sa route, fournir 30